

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Arts plastiques (510.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège d'Alma

Mai 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Arts plastiques* (510.A0) donné au Collège d'Alma s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège d'Alma dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 18 mai 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 13 et 14 septembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège d'Alma et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Marie Gagnon, adjointe à la Direction des études et responsable du Service de développement pédagogique au Collège de Maisonneuve, M. Maurice Lorent, ex-directeur des études, M. Youri Blanchet, professeur d'arts plastiques au Cégep de Rivière-du-Loup. Le comité était assisté de M^{me} Marthe Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège d'Alma est un établissement public fondé en 1980. Il offre six programmes d'enseignement préuniversitaire et huit programmes d'enseignement technique menant au DEC.

Le programme préuniversitaire en *Arts plastiques* est offert au Collège depuis sa fondation. En 1993, le Collège a revu le programme en y introduisant les technologies informatisées comme médium artistique de création, ce qui a donné lieu au changement d'appellation du programme devenu *Arts et technologies informatisées* (ATI). En 2002, le Collège a implanté le programme ministériel défini par objectifs et standards (510.A0).

Ce programme ministériel comprend $58 \frac{2}{3}$ unités dont 32 sont consacrées à la formation spécifique et $26 \frac{2}{3}$ à la formation générale. La formation spécifique du programme comporte 14 compétences. Au Collège d'Alma, le programme s'articule autour de deux champs : la création visuelle qui comprend dix cours et la création numérique qui en compte neuf.

Le nouveau programme d'ATI a permis d'attirer une clientèle extérieure au bassin de recrutement naturel du Collège, ce qui fait qu'en 1999, plus de 120 élèves étaient inscrits au programme. Depuis lors, le programme connaît une baisse du nombre d'inscriptions qui serait attribuable à la diminution de clientèle dans tous les programmes d'*Arts plastiques* et à la présence récente dans la région d'un programme technique offert dans le même domaine. À l'automne 2005, le Collège a inscrit 34 nouveaux élèves dans le programme. Les cours de formation spécifique sont dispensés par cinq professeurs qui sont tous rattachés au même département.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le devis a été adopté par la Commission des études en novembre 2003 et la démarche s'est échelonnée de 2003 à 2004. La démarche du Collège satisfait aux objectifs de sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP), notamment apprécier la valeur du programme et identifier les mesures pour améliorer la mise en œuvre du programme. En plus de ces objectifs, le Collège a identifié un enjeu principal relatif à la reconnaissance de l'adaptation locale *Arts et technologies informatisées* du programme ministériel *Arts plastiques*.

L'autoévaluation a été réalisée par un comité qui s'est réuni à cinq reprises. Le comité était composé de huit personnes : un conseiller pédagogique, représentant de la Direction des études, deux enseignants de la formation spécifique, deux élèves, une diplômée, un conseiller en orientation et un représentant universitaire. Le rapport, une fois complété, a été soumis à la Commission des études et adopté par le conseil d'administration le 20 décembre 2004.

Le comité a recueilli l'opinion des élèves et des diplômés ainsi que celle des professeurs et de membres du personnel. La collecte d'information s'est appuyée largement sur des données perceptuelles : questionnaires, entrevues individuelles et de groupes. Le Collège a également utilisé des données statistiques existantes.

La Commission souligne la diversité de la provenance des membres du comité d'autoévaluation, notamment la présence d'un représentant universitaire et celle d'un diplômé. Elle estime que cette diversité a permis de faciliter la participation des instances et des groupes concernés. De plus, la Commission souligne la qualité du devis d'évaluation. Toutefois, elle considère que les analyses que l'on trouve dans le rapport sont peu développées. Une recommandation avait d'ailleurs déjà été émise à ce sujet par la Commission.

Par ailleurs, l'autoévaluation et le rapport en découlant ne rendent compte que des situations vécues en formation spécifique. Étant donné que la formation générale fait partie intégrante du programme, la Commission estime que le Collège aurait dû, même si sa PIEP ne le prévoit pas formellement, soumettre les disciplines de la formation générale au processus d'évaluation. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de prendre en compte l'ensemble des composantes de la formation lors d'une évaluation de programme.

La visite a cependant permis d'approfondir les différents aspects du programme. La collaboration des personnes rencontrées mérite d'être soulignée. Les personnes ont été nombreuses à participer aux discussions, dont les enseignants de la formation générale propre et la qualité de leur contribution a été fort appréciée par la Commission.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège a été précurseur en élaborant le programme local dans le contexte de la reconnaissance naissante des arts médiatiques et de l'intérêt suscité par les nouvelles technologies. Ce faisant, le Collège s'est positionné par rapport aux autres programmes offerts dans le réseau collégial. Les élèves interrogés considèrent, dans une forte proportion, que les objectifs du programme répondent à leurs attentes.

En vue de démontrer que le programme satisfait aux exigences d'entrée à l'université en arts et en sciences de l'éducation, le Collège souligne que le programme local vise l'acquisition de connaissances de base en arts plastiques et en arts visuels ainsi que le développement des habiletés requises pour la création artistique. Les finissants du programme peuvent également accéder à des formations techniques menant au DEC ou à une AEC dans le domaine de l'infographie.

En vue de prendre en compte les besoins des universités, le Collège s'est assuré de la présence d'un représentant universitaire au comité d'autoévaluation. La Commission constate néanmoins que les liens établis avec les universités sont plutôt de nature informelle. Actuellement, de façon ponctuelle, les enseignants du programme ont des contacts avec des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). La Commission estime que le Collège gagnerait à entretenir des mécanismes de liaison avec les universités de manière à être mieux informé de leurs besoins et à permettre ainsi une adaptation continue du programme.

Le rapport du Collège présente des données des universités recueillies lors de l'autoévaluation relativement au suivi des finissants. Cependant, l'établissement n'a pas encore de système institutionnel pour relancer ses diplômés. Pour cette raison, il prévoit mettre en place un système de repérage afin de mieux suivre ses diplômés. La Commission *suggère* au Collège de déterminer, comme il en démontre l'intention, des mécanismes de suivi de ses diplômés du programme.

Selon les statistiques rapportées par le Collège³, qui couvrent les années 2002 et 2003, le taux d'admission à l'université des finissants du programme est égal ou légèrement supérieur à celui de l'ensemble du réseau. Pour l'année 2003, les champs disciplinaires les plus populaires sont : les arts graphiques; les arts visuels et médiatiques; l'enseignement des arts. En vue de s'adapter aux nouvelles conditions d'admission des universités, le Collège a réintroduit, au moyen de l'épreuve synthèse, l'activité du portfolio qui avait été délaissée et qui permet de mieux répondre aux exigences universitaires.

Dans son rapport, le Collège affirme que ses étudiants seraient désavantagés lors de l'admission à l'université parce que les spécificités du programme local ne seraient pas reconnues suffisamment dans le titre du programme et du diplôme. La Commission considère, toutefois, que les données du Collège portant sur l'admission dans certains programmes contingentés ne soutiennent pas cette hypothèse puisque cette réalité est partagée dans l'ensemble des collèges. L'établissement souhaite faire reconnaître les particularités de son programme par les universités afin de lui conférer un caractère unique et a entrepris des démarches en ce sens.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le programme local s'articule autour de cinq volets : volet graphique, volet éditique, volet multimédia, volet télématique et volet arts traditionnels. Le Collège a élaboré un logigramme qui illustre la prise en compte de ces volets et la progression des apprentissages. La séquence des cours montre une progression dans la complexité des apprentissages effectués d'une session à l'autre. La première session comprend des cours qui servent de base à la création visuelle et à la création numérique. Les deux sessions suivantes sont orientées vers l'infographie et les communications ainsi que vers

3. Données de la CREPUQ, p. 14, rapport d'évaluation du programme *Arts et technologies informatisées*, Collège d'Alma, 2004.

l'intégration des médias. La quatrième session vise l'intégration et la transférabilité des apprentissages au moyen de la prise en charge par l'élève d'un projet artistique.

Les arts traditionnels sont pris en compte à travers les cours des différentes sessions. La Commission considère que la séquence des cours respecte la progression des apprentissages.

La cohérence du programme est favorisée par la concertation de l'équipe enseignante quant aux contenus des cours et par les efforts des professeurs en vue d'aider les élèves à faire les liens entre les activités d'apprentissage. Les élèves interrogés reconnaissent les liens établis entre les différents cours du programme.

La Commission reconnaît que les buts généraux du programme sont pris en compte par l'ensemble des cours. Cependant, il en est autrement de la prise en compte des compétences dans les plans de cours.

La compétence *Reproduire des processus techniques et utiliser des procédés techniques* a été morcelée dans plusieurs cours. Le Collège explique cette situation par le fait qu'il a dû se départir de laboratoires et des appareillages. Après analyse des plans de cours et des évaluations, le Collège ne peut confirmer que l'ensemble de cette compétence est entièrement couverte et évaluée de façon terminale. L'analyse démontre également que la répartition des compétences dans les cours n'est pas respectée dans plusieurs cas. Par exemple, le cours *Photo vidéo* devrait couvrir trois compétences, mais l'une d'elles, « *Adapter des processus et des procédés techniques à la réalisation d'œuvres bidimensionnelles et tridimensionnelles* » n'est pas prise en charge dans ce plan de cours. Aussi, le cours porteur de l'épreuve synthèse de programme était auparavant associé à la compétence « *Réaliser et diffuser une œuvre personnelle* »; or, ce cours est dorénavant associé à deux compétences « *Adapter des processus et des procédés techniques à la réalisation d'œuvres bidimensionnelles et tridimensionnelles* » et « *Exploiter des solutions chromatiques dans la réalisation d'œuvres à deux et à trois dimensions* », sans que cette transition modifie les objectifs à l'intérieur du plan de cours.

Selon le Collège, le nouveau programme venait valider le programme déjà existant ce qui fait que sa mise en œuvre s'est traduite par une réécriture des anciens cours sous la forme d'objectifs et standards, sans un examen approfondi de ceux-ci. La Commission estime que le Collège devrait poursuivre le travail d'analyse pédagogique relativement à la répartition des objectifs et des standards ministériels. Par conséquent,

la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour s'assurer que les cours prennent en compte l'ensemble des compétences du programme.

Dans l'ensemble, la charge de travail pour chaque cours, d'une session à l'autre, est équilibrée malgré le fait que les professeurs et les élèves rencontrés ont fait remarquer que l'apprentissage de logiciels et le souci de produire un travail de qualité peuvent parfois entraîner un surcroît de travail chez certains élèves.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le Collège privilégie une approche terrain qui utilise l'environnement pour le développement des compétences des élèves. Depuis l'implantation du programme, les enseignants ont le souci de varier les méthodes pédagogiques : projets intra et extra-muraux, exposés, ateliers, exercices, travaux de production. On complète la formation par des visites, des expositions, des conférences.

La Commission note, toutefois, que la mise en œuvre du nouveau programme par objectifs et standards et la présente autoévaluation n'ont pas donné lieu à une réflexion sur les méthodes pédagogiques. La Commission estime que le Collège gagnerait à examiner les méthodes pédagogiques au regard de l'approche par compétences. Ceci dit, les élèves interrogés considèrent que les méthodes pédagogiques sont adéquates, qu'elles contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance et qu'elles favorisent l'attraction du programme. La Commission estime que les méthodes pédagogiques sont bien adaptées et qu'elles soutiennent la motivation des élèves.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La visite a permis de constater que contrairement à ce que stipule l'article 5.4.2 de la PIEA⁴, plusieurs plans de cours ne renseignent pas sur la façon dont sera vérifiée l'atteinte des compétences du programme. Par exemple, deux à trois compétences sont visées dans 12 des 19 cours du programme, sans qu'on sache dans quel cours sera vérifiée l'atteinte de chacune d'entre elles. De plus, tel que mentionné par la Commission dans l'appréciation de la cohérence du programme, le Collège ne peut témoigner de l'atteinte complète de la compétence *Reproduire des processus techniques et utiliser des procédés techniques*.

L'autoévaluation a été réalisée avec une PIEA qui a été révisée par la suite. Le rapport du Collège est muet sur la conformité des instruments d'évaluation à l'égard de la PIEA. La Commission a procédé à cette analyse et elle en conclut que de façon générale, les modalités d'évaluation sont conformes à la politique en application⁵ au moment de l'évaluation du programme. La Commission est d'avis que le Collège gagnerait, dans la mise en œuvre de sa politique révisée, à s'assurer de la conformité des instruments d'évaluation à la PIEA récemment adoptée.

Par ailleurs, le rapport d'autoévaluation relève que le mode d'attribution des notes suscite des insatisfactions chez les élèves qui sont attribuables à plusieurs pratiques, entre autres, aux travaux évalués de façon normative plutôt que critériée. En vue d'assurer l'équité des évaluations, le département a identifié plusieurs pistes d'action. Il a notamment prévu de revoir le mode d'attribution des notes et d'annoter chacune des productions des élèves. De plus, en vue de favoriser l'équivalence des évaluations, les enseignants ont constitué un jury pour l'évaluation de l'ESP.

Dans le but de corriger les problèmes relevés, et tel que l'envisage d'ailleurs le Collège,

la Commission recommande que l'évaluation des apprentissages atteste de l'atteinte de tous les objectifs et cela de façon équitable.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

4. *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, juin 2005.

5. *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, janvier 1998.

Le Collège constate que la proportion d'inscrits en provenance du collégial augmente tandis que celle en provenance du secondaire diminue. Pour contrer la baisse de clientèle du niveau secondaire, le Collège a prévu à son plan stratégique un objectif en lien avec le recrutement de la clientèle du secondaire. Parmi les mesures de recrutement retenues, le Collège compte sur l'information diffusée sur le programme : dépliant à l'intention de la clientèle visée, publicité dans les médias, site Internet du Collège, activités d'information scolaire. Compte tenu du caractère innovateur du programme, le Collège mentionne que le bouche à oreille est encore le véhicule promotionnel le plus efficace.

Le rapport mentionne que le Collège ne dispose pas de mesures d'accueil et d'intégration. Par contre, les élèves rencontrés se disent satisfaits de leur intégration au Collège, particulièrement en raison de la dynamique créée par les enseignants du programme.

L'analyse des indicateurs de réussite est réalisée à partir des données CHESCO. Les données sur la réussite des cours au premier trimestre portent sur les cohortes de 2001 à 2003, alors que celles sur la réinscription au troisième trimestre visent les cohortes de 2000 à 2002. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1999 à 2001. Le taux de réussite des cours est légèrement inférieur à celui du réseau (84 % comparativement à 85,7 %). Le taux de réinscription est nettement au-dessus du réseau (94 % comparativement à 81 %). Le taux de diplomation en temps prévu est également supérieur à celui du réseau (55 % comparativement à 27 %). La Commission considère que les taux de réussite et de diplomation sont bons.

Le Collège entend mettre en œuvre un système d'information sur les programmes d'ici peu. Compte tenu de l'importance des données de cette nature pour suivre le cheminement des élèves et pour le développement du programme, la Commission invite le Collège, comme il en démontre d'ailleurs la volonté, à rendre opérationnel le système d'information dans les meilleurs délais.

Lors de la démarche d'autoévaluation, les professeurs étaient divisés sur la capacité à l'épreuve synthèse de programme de témoigner de l'intégration des objectifs du programme. Depuis, les enseignants ont développé une nouvelle ESP et ils ont changé le cours porteur. La nouvelle ESP est multidisciplinaire et favorise l'intégration des apprentissages, mais elle tient peu compte de la formation générale. La Commission estime que l'atteinte des objectifs serait renforcée si les enseignants se concertaient autour d'une vision commune des apprentissages essentiels en y intégrant, notamment, les compétences reliées à la formation générale.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, la qualité de la gestion et les ressources humaines, matérielles et financières.

L'encadrement des élèves

Le Collège a évalué les mesures d'aide et la disponibilité des professeurs. Diverses mesures sont mises en place pour aider et suivre avec attention le cheminement des élèves en difficulté. Bien que le rapport indique un faible taux de fréquentation des services d'aide, les élèves y ont facilement accès et ils s'en disent satisfaits. Les groupes-classes peu nombreux favorisent les échanges personnalisés entre les professeurs et les étudiants. Les professeurs affichent leur horaire de disponibilité et en informent les élèves à l'intérieur du plan de cours. La Commission considère que l'engagement et le dévouement du personnel enseignant constituent une force du programme.

La qualité de la gestion

Le rapport transmis par le Collège identifie les structures engagées dans la gestion du programme et décrit leurs responsabilités respectives. Au moment de l'évaluation institutionnelle, l'établissement n'avait pas encore implanté une approche programme. La Commission note que la PIEA récemment adoptée prévoit formellement des activités de concertation de programme qui incluent tous les enseignants qui interviennent dans le programme. Par ailleurs, dans le but de favoriser la concertation de l'équipe enseignante, la plage horaire offre la possibilité d'une rencontre formelle hebdomadaire entre tous les enseignants de la formation spécifique. Lors de la visite, les professeurs qui interviennent en formation générale ont exprimé le désir de travailler davantage en concertation avec ceux de la formation spécifique du programme. La Commission souligne les efforts déjà consentis pour mener à bien l'approche programme et elle encourage le Collège à poursuivre dans cette voie.

Les ressources humaines, matérielles et financières

Les qualifications des membres de l'équipe professorale de la formation spécifique sont adéquates et leurs compétences sont diversifiées sur le plan des arts. Le rapport souligne que l'engagement dans des activités extérieures à l'enseignement caractérise l'équipe enseignante. Au plan des ressources matérielles, la démarche d'évaluation du Collège a permis d'identifier des lacunes et de dégager des actions, notamment l'amélioration de l'atelier dessin, l'ajout d'appareillages et d'une salle d'exposition.

Selon les professeurs rencontrés, le perfectionnement pourrait être davantage soutenu. Aussi, la visite a fait ressortir que le soutien de l'appariteur, en raison de trois jours/semaine, répondait de façon minimale aux besoins des élèves. C'est pourquoi la Commission invite le Collège à examiner plus attentivement ces situations.

Plan d'action

Le rapport du Collège contient une liste d'actions qui portent sur les faiblesses identifiées dans la démarche d'évaluation. La responsabilité de la mise en œuvre est attribuée à la Direction des études qui est appuyée par le département et les autres services.

Lors de la visite, la direction du Collège préparait le plan d'action en vue de préciser les suites à donner à l'évaluation du programme. Selon l'échéancier de mise en œuvre, la majorité des actions devraient être complétées à la fin de l'année 2006. La Commission estime que le plan d'action du Collège devrait permettre de corriger les situations identifiées.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission reconnaît que le programme *Arts plastiques* du Collège d'Alma présente plusieurs forces. Toutefois, l'examen de la mise en œuvre du programme a révélé des faiblesses qui sont susceptibles d'affecter la qualité de la formation dispensée.

L'élaboration du programme répond aux besoins de la clientèle et constitue une belle innovation. De plus, les élèves peuvent compter sur une équipe de professeurs compétente, dévouée et soucieuse de leur réussite. Cette équipe utilise des méthodes pédagogiques variées et adaptées aux caractéristiques des élèves. De plus, le programme recrute des élèves qui réussissent de manière satisfaisante.

Les faiblesses du programme ressortent surtout de l'examen de la cohérence du programme et de l'évaluation des apprentissages. Sur ces aspects, la Commission a cru pertinent de formuler deux recommandations. L'une d'entre elles porte sur la prise en compte par les cours de l'ensemble des compétences du programme. La seconde recommandation vise à assurer l'évaluation de chaque compétence et à revoir les méthodes d'évaluation quant à l'atteinte des objectifs et des standards ministériels. La Commission a aussi suggéré au Collège de prendre en compte l'ensemble des composantes de la formation lors d'une évaluation de programme et de déterminer des mécanismes de suivi de ses diplômés.

Par ailleurs, la Commission souligne l'efficacité du plan d'action du Collège.

Le Collège a également évalué d'autres critères. La Commission souligne la qualité de l'encadrement offert aux élèves. Elle constate également les efforts consentis par le Collège en vue de poursuivre l'implantation de l'approche programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Arts plastiques*, le Collège d'Alma a formulé des remarques qui ont amené des précisions au rapport. Le Collège a également fait part d'actions réalisées, entreprises ou prévues dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

En vue de mieux prendre en compte la formation générale dans ses pratiques d'évaluation, le Collège s'assurera désormais de la présence d'un représentant de la table de formation générale au sein du comité d'évaluation. De plus, le Collège entend prendre en compte les résultats des élèves dans les cours de français, philosophie, anglais et éducation physique.

Dans le but d'améliorer la cohérence du programme, le Collège s'est assuré de la prise en compte de l'ensemble des compétences du programme dans les activités d'apprentissage. De plus, au printemps 2006, le département a actualisé les plans-cadres de cours.

Enfin, le Collège a entrepris diverses actions dans le but d'améliorer ses pratiques en matière d'évaluation, notamment la révision des règles d'évaluation des apprentissages.

La Commission estime que les actions du Collège devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme. Elle s'attend à être informée, au moment opportun, des progrès réalisés au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente